



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mai 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.3), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD (à partir du 1.2.1), M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT

Etaient absents : M. Yoran DELARUE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, D. HUOT (à partir du 5.1), P. CONTOZ

Mandataires : J. KRIEGER, F. LOPEZ (à partir du 5.1), J.L. FOUSSERET

Rapport n°5.3 - Aide à l'accèsion à la propriété - Demande de subvention

Aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Soutien à l'accession sociale »	Montant prévu au BP 2015 : 320 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

L'aide à l'accession à la propriété instaurée le 26 juin 2014 prévoit le versement d'une aide financière de 5 000 à 6 000 € aux ménages primo-accédants (sous conditions) au titre du financement de la construction ou de l'acquisition de logements préalablement labellisés par le Grand Besançon. Il est proposé dans ce rapport de se prononcer une première demande de subvention de 5 000 €.

I. Rappel

L'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon mise en place le 26 juin 2014 s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixées par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +).

Cette aide est destinée au financement de la construction ou de l'acquisition de logements neufs préalablement labellisés par le Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière à l'accession à la propriété est déterminé en fonction de la composition du ménage primo-accédant, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de quatre personnes et plus.

II. Demande de subvention de M. et Mme GIRARD

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison en cours de labellisation (cf. Conseil de communauté du 17 juin 2015) à Chemaudin.

Composition du ménage : 2 personnes.

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Chemaudin : 1 000 €

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de subvention de M. et Mme GIRARD pour un montant de 5 000 € (sous réserve de la validation de la labellisation par le Conseil de communauté du 17 juin 2015).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président